

## Règlement intérieur

Les portes de la salle sont fermées dès le début du spectacle et le client retardataire ne sera placé sans aucune garantie sur l'emplacement du siège mentionné sur le billet afin de ne pas perturber le spectacle.

Une fois le spectateur introduit dans la salle, il ne doit plus se séparer de son billet afin de pouvoir le présenter à tout moment pendant la durée du spectacle.

L'acquisition d'un billet de spectacle emporte l'adhésion au règlement intérieur du théâtre, présent à l'entrée, ou bien sur simple demande à l'administration. Toute personne qui ne se conformerait pas à ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'accès au site, ou s'en voir expulsé, sans prétendre au remboursement de son billet. Le Comédia se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis la durée du spectacle, la distribution ou les horaires. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de sa première moitié, aucun échange ni aucun remboursement ne sera proposé.

Il est formellement interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer les productions du Comédia. L'utilisation des téléphones portables (même silencieux ou comme appareil photo) est strictement interdite dans l'enceinte du théâtre.

Il est strictement interdit pour des raisons de sécurité évidentes, d'introduire dans l'enceinte du théâtre, des armes, substances explosives, inflammables ou volatiles, des bouteilles, récipients, objets tranchants, d'une manière générale, tout objet dangereux, et tout article pyrotechnique, des signes et banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.

Les spectateurs sont avertis qu'en cas de tournage d'un film ou d'une retransmission à la télévision de la manifestation, leur image serait susceptible d'y figurer.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du Comédia.

Toute personne ayant une attitude pouvant nuire au bon déroulement du spectacle et au confort du public sera immédiatement évacué de la salle. Le théâtre se réserve le droit de ne pas accepter à l'entrée toute personne ivre, violente ou sous l'emprise d'une drogue quelconque.

Une ouvreuse se trouve en permanence à chaque étage du théâtre afin d'assurer la sécurité du public, ainsi qu'un contrôleur à l'entrée du théâtre, un représentant de la direction et la plupart du temps un médecin et un pompier. Les spectateurs ayant un ennui, une gêne, ou bien les personnes mécontentes doivent impérativement s'adresser à eux afin de trouver une solution.

Il est interdit de poser des objets (manteaux, vêtements, clés, programmes...) sur les rebords de mezzanine ou de balcon à l'intérieur de la salle.

Il est interdit de manger pendant le spectacle et à l'intérieur du théâtre (hormis au bar au premier étage).

Le Théâtre Le Comédia décline toute responsabilité pour les dommages, de quelque nature que ce soit, qui pourraient atteindre directement ou indirectement les effets, objets ou matériels apportés par le client et qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt au vestiaire de la salle, ledit dépôt étant soumis aux conditions générales de fonctionnement des vestiaires. Le dépôt au vestiaire des objets volumineux, des sacs autres que les sacs à main et des casques de motocyclistes, est obligatoire.

Le client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence au théâtre et devra en répondre, civilement ou pénalement.

Toute contestation, de quelque nature que ce soit, entrant dans le champ contractuel lié à la délivrance du billet devra être formulée nécessairement par écrit au plus tard 48H avant la date de la manifestation.

Les clients s'engagent, expressément, à se soumettre à toutes mesures de contrôle ou de vérification destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte du Théâtre Antoine. Dans ce cadre, une fouille pourra être effectuée au point de contrôle à laquelle le client devra prêter son concours.

Conformément à l'article 27 de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Des escaliers de secours sont à la disposition du public afin que l'évacuation se fasse plus rapidement.

Il est strictement interdit de changer de place à l'intérieur de la salle une fois le spectacle commencé et d'occuper ainsi les places d'éventuels retardataires sans en avoir demandé l'autorisation à une ouvreuse ou à un membre de la direction.

L'accès à la salle est interdit aux enfants âgés de moins de 4 ans.

Les personnes sujettes au vertige sont invitées à ne pas réserver des places au balcon.

Sauf cas exceptionnel, il est formellement interdit de rentrer dans la salle sans être accompagné d'une ouvreuse.

Il est interdit de monter sur le plateau avant, pendant et après la représentation. L'accès aux coulisses et loges des comédiens ne se fait que sur invitation de ces derniers. Les personnes désirant recevoir un autographe devront patienter à l'extérieur du théâtre.

Comme dans tous les lieux publics, le Théâtre Le Comédia exige une tenue correcte et propre à l'entrée.

Les personnes contestant les places leur étant attribuées doivent formuler leurs réclamations uniquement au guichet du théâtre ou bien auprès de la direction.